



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.fr/contenu/actualites-france-et-international/article/parution-d-un-arrete-relatif-aux>

# **Parution d'un arrêté relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux**

Date de mise en ligne : vendredi 27 juillet 2016

- contenu - Actualités France et international -

---

OIEau

---

L'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux est récemment paru. Il concerne aussi bien les agences régionales de santé que les laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux.

Cet arrêté définit les conditions administratives et techniques que doivent remplir les laboratoires d'analyses pour obtenir un agrément ministériel pour la réalisation des prélèvements et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles et des eaux de loisirs (piscines et baignades).